



PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 mars 2019

Présidence : Mme Véronique BÜRKI

1. Appel : 80 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER, Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, CAMPICHE Thierry, CATTIN André, CLERC Bastien, COUVREU DE DECKERSBERG Pierre-Alain, GUIGNET Mireille, ISCHI KAPLAN Vanessa, MARQUES Manuel, MIEVILLE Laurent, PELLETIER Simon, PERRET Philippe-Jean, PERRIN Christian, RYTZ Yvan, URFER Julien, WEAVER David, WEAVER Mark

Absents : AVDIU HALIMI Liridona, KIRCHNER Volker, PAREDES Xavier, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata

2. Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute les points suivants : 6bis « Information de la COREG », 25bis « Interpellation de M. Jacky COLOMB intitulée « Le Martinet s'est-il définitivement endormi ? » » et le point 25ter « Interpellation de M. Jacques HANHART au sujet des SIN ».

Elle retire également le point 25 « Réponse à l'interpellation de M. Yvan RYTZ », ce dernier étant excusé pour la séance et souhaitant être présent lors de la réponse.

Aucune autre demande n'étant formulée, l'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité et 1 abstention.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente signale que le Bureau avait demandé à M. Bernard UELTSCHI de remettre le rapport N° 105 pour ce Conseil. Un tout dernier délai lui a été accordé pour celui du 1^{er} avril 2019. Néanmoins, Mme la Présidente rappelle que, selon l'article 48 du Règlement du Conseil, « la commission rapporte à une date subséquente, en principe dans les trois mois, mais au maximum dans les six mois qui suivent le dépôt du préavis. Le Bureau peut, le cas échéant, lui impartir un délai pour le dépôt de son rapport. » Les rapports N° 120 et 123 qui tardent également, sont attendus au plus tard pour le prochain Conseil.
- Il manque encore quelques Conseillers pour le dépouillement des élections et votation du 17 mars 2019. Elle rappelle que la majorité des partis doivent mettre à disposition six personnes sans compter les membres du Bureau. Elle encourage vivement les chefs de groupes à donner des noms au plus vite.

- Comme annoncé précédemment, le souper du Conseil aura lieu le lundi 27 mai, normalement aux Espaces Verts. Au vu du budget, le Bureau a décidé que les Conseillères et les Conseillers amèneraient soit une salade, soit un dessert pour quatre personnes pour accompagner les grillades. La procédure leur parviendra prochainement. Par contre, le Bureau a décidé que le tirage au sort des places serait maintenu.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Christine VUAGNIAUX au sujet de la table d'orientation aux Fruitières. Les travaux sont en cours, mais avancent lentement à cause de la neige. La question de la table n'est pas encore à l'ordre du jour, ses remarques ont bien été notées. Elle informe également les Conseillers qu'ils seront invités le 7 septembre au matin pour voir la rénovation ainsi que des démonstrations de martelage et d'abattages d'arbres par les bûcherons, ainsi que d'autres métiers de la forêt.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Jacky COLOMB au sujet des cartes à prépaiement du parking Perdtemps. Elle souhaite excuser l'attitude du mandataire qui ne les a pas consultés avant de donner ce type de réponse. Les cartes de débit ont été introduites en 2004 lors de la mise en place du contrôle d'accès. Elles ont été vendues pendant trois ans, puis ont été stoppées à la suite du maintien de la première heure gratuite. A ce jour, 300 cartes sont en circulation. La Municipalité souhaite disposer de quelques mois afin d'étudier l'avenir de ces cartes, sachant que le système de contrôle a bientôt 15 ans, qu'il est obsolète et régulièrement en panne, puisqu'un nouveau parking souterrain est à l'étude. Elle reviendra devant le Conseil pour lui faire part de leur décision.

Mme la Municipale répond également à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN au sujet des enregistrements de martinets noirs. Il y a effectivement eu un problème technique et les diffusions ne se sont pas arrêtées. Tout a, maintenant, été arrêté et les diffusions reprendront au retour des martinets noirs. Enfin, elle répond à Mme Valérie MAUSNER LEGER sur la pollution de l'Asse. Fin novembre, une panne de la turbine de la STEP a engendré un déversement des eaux épurées dans le cours d'eau par le trop plein de sécurité du bassin de rétention de la station d'épuration, procédure conforme au fonctionnement de la STEP, validée par le canton. S'agissant du domaine public cantonal, c'est la police de la faune qui est en charge de la gestion de cet événement et ils attendent aujourd'hui les conclusions de l'enquête et la décision du procureur qui a reçu le dossier mi-février. Selon la procédure officielle, la Direction générale de l'environnement n'a pas souhaité communiquer plus que ce qui a déjà été fait. Elle n'a pas d'information supplémentaire.

M. le Municipal Claude ULDRY donne quelques informations concernant la piscine du Cossy. Ils ont profité de la fermeture bisannuelle, fermeture liée aux travaux d'entretien courant en lien, entre autres, avec la législation sur les piscines, pour effectuer les travaux suivants : nettoyage des carrelages en profondeur et application d'un produit spécifique. Il est à noter que le type de carrelage a été choisi en fonction des recommandations du bureau de prévention des accidents. Démontage du carrelage, renforcement et repose du garde-corps endommagé. Changement de toutes les fermetures de casiers défectueuses par des fermetures en stock chez le fournisseur. En ce qui concerne ces serrures, ils sont en train d'étudier la pose de nouvelles serrures pouvant mieux s'adapter à tous types de cadenas. Celles-ci seront posées dès que le choix définitif aura été validé. Les fermetures cassées des cabines des vestiaires ont été changées. Celles-ci sont du même type que l'on rencontre dans tous les établissements publics ou privés. Par contre, on ne peut pas empêcher une utilisation abusive de ce matériel.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que les membres de la CISEN ont déposé sous les tables le programme de la semaine contre le racisme. Le programme sera riche en théâtre, musique, débats, dégustations, ateliers enfants, cinéma, concert ... Ces événements valent vraiment la peine et elle remercie les membres de la CISEN qui participent à la réussite de cette semaine.

M. le Municipal Vincent HACKER répond à Mme Chloé BESSE au sujet de l'autorisation de faire grève pour le personnel communal lors de la manifestation du 14 juin prochain. Signataire de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, la Municipalité considère l'égalité de traitement du personnel, femme ou homme, comme une thématique centrale de son rôle d'employeur. Elle veille notamment à l'égalité des salaires et est encline à favoriser toutes conditions qui permettent un traitement équitable et respectueux de chaque collaborateur et collaboratrice. La grève des femmes du 14 juin a été initiée par un mouvement de personnes qui appellent à la grève dans le cadre d'une manifestation nationale qui sera un rappel des attentes en matière de l'égalité. Bien que la grève ne soit pas licite, celle-ci ne remplissant aucune des conditions citées à l'article 28 de la Constitution fédérale, la Municipalité s'est prononcée favorablement sur son principe. Elle est pleinement consciente des inégalités sociales qui subsistent encore entre femmes et hommes, malgré les droits garantis par l'article 8 de la Constitution fédérale. Ces disparités ne sont pas seulement entre femmes et hommes, mais également dans beaucoup d'autres cas par rapport aux personnes qui n'ont pas les mêmes chances d'être en pleine forme. Cette prise de position ainsi que les modalités nécessaires pour gérer les répercussions sur l'organisation du travail et des services de la ville feront très prochainement l'objet d'une décision municipale qui sera communiquée au personnel de la ville.

6. Assermentation

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË, PLR, et lui souhaite la bienvenue.

6bis Information de la COREG

M. Robert JENEFSKY signale que la séance du Conseil intercommunal s'est tenue en présence de délégués représentant 41 communes et 111 voix.

a. Assermentations et élections : sept délégués et/ou suppléants ont été assermentés. Suite à la démission de MM M-C Pertusio (Eysins) et Y. Bucciol (Prangins) de la Coges, MM Philippe Thévenot (Begnins) et Damien Richard (Longirod) ont été élus à cette commission permanente.

b. Préavis : deux préavis ont été approuvés à l'unanimité, soit :

No 40-2019 - État financier du Fonds TP régional. En résumé, il reste un montant de CHF 1.36 millions dans le Fonds TP régional qui sera utilisé pour les dernières réalisations à faire d'ici à 2024 et qui feront l'objet de 8 nouveaux préavis.

No 41-2019 Contribution de CHF 108'000.- sur le fonds TP pour la sécurisation de deux arrêts de bus sur la Route des vigneron à Perroy.

Deux préavis ont été déposés :

No 39-2019 DISREN - Extension de l'Usine à Gaz

No 43-2019 DISREN - Route des vigneron, mobilité douce, à Perroy

c. Rapport de commission : réponse du Codir au sujet d'une démarche participative pour l'aménagement du Pôle nature de la Givrine. Accepté avec 62 oui, 32 non et 17 abstentions.

d. Interventions des délégués nyonnais : M. Robert Jenefsky est intervenu pour rappeler au Codir que les préavis doivent être envoyés aux délégués au moins une semaine avant la séance du Conseil intercommunal. M. Claude Farine est intervenu pour demander des explications au Codir en rapport avec le projet de patinoire à Gland.

e. Communications du Codir : la présentation du Codir peut être téléchargée du site de Région de Nyon à l'URL suivante : <https://regiondenyon.ch/wp-content/uploads/2019/01/CI-20190221-Informations-du-Comit%C3%A9-de-direction.pdf>. A noter que ce site a été récemment « relooké » et est désormais beaucoup plus convivial que par le passé.

Le Codir est revenu brièvement sur le « Forum sur la collaboration régionale » qui s'est tenu à Gland le 13 février 2019 pour constater que la forme associative de Région de Nyon n'a pas été remise en cause et que les participants ont identifié la solidarité régionale comme la plus haute priorité de la Région. A suivre. Enfin, Le Président du Codir a pris congé de son secrétaire général M. Patrick Freudiger, qui part en retraite fin mars et dont cette séance du Conseil intercommunal était la dernière. Il travaille actuellement avec son successeur, M. Olivier Haener, pour assurer une transition « lisse ». Prochaine séance du Conseil intercommunal : jeudi 2 mai 2019 à Trélex.

7. Rapport de commission – Rapport-préavis 119/2018
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Raymond Carrard intitulé : « Ordures ménagères : une économie conséquente à réaliser. »

Rapporteur : M. David SAUGY

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES demande au rapporteur si cela convient qu'ils viennent avec le plan d'implantation des conteneurs sur le domaine public dans le préavis du crédit de réalisation. Elle souhaite savoir si cela répond à la demande de la commission.

M. David SAUGY lui répond que cela convient.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui et 1 abstention :

- de prendre acte du rapport N°119/2018 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Raymond Carrard intitulé : « Ordures ménagères : une économie conséquente à réaliser », considérant qu'il ne vaut que partiellement comme réponse en attendant un complément de la part de l'exécutif nyonnais.

8. Rapport de commission – Rapport-préavis 126/2018
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yvan Rytz « Nyon, un futur pôle pour les cleantechs ? »

Rapporteur : M. Ione RAMEL

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 126/2018 valant réponse au postulat du 13 novembre 2017 de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Nyon, un futur pôle pour les cleantechs ? ».

9. Rapport de commission – Rapport-préavis 129/2018
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier concernant « L'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord .»

Rapporteur : Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 non, 2 oui et 3 abstentions :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 129/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier, daté du 9 août 2017, concernant « l'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord ».

**10. *Rapport de commission – Rapport-préavis 131/2018*
*Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Philippe Kuratle intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon. »***

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 73 non et 4 abstentions :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 131/2018 valant réponse au postulat de Monsieur Philippe Kuratle, Conseiller communal, intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon », du 18 septembre 2017.

**11. *Rapports de commission (minorité/majorité) – Rapport-préavis 133/2018*
Projets RH importants et urgents, besoins en ressources humaines afin de les réaliser -
Demande d'un crédit de CHF 145'000.- pour le financement d'un EPT (poste fixe) -
Demande d'un crédit de CHF 82'000.- pour le financement de 0.6 EPT (poste auxiliaire)
*pour l'exercice 2019.***

Rapporteurs : M. Jacky COLOMB pour le rapport de minorité
M. Brian JACKSON pour le rapport de majorité

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement demandant de refuser le point 2 des conclusions par 50 oui, 15 non et 13 abstentions.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

M. le Municipal Vincent HACKER signale que la situation est difficile pour les Ressources et relations humaines. Le service n'a cessé de prendre de l'ampleur, notamment depuis l'arrivée du nouveau Chef de service qui a su insuffler un regain de confiance au sein des collaborateurs de l'administration communale, mais également car la vision portée par la direction RRH, soutenue par la Municipalité, pour la mise en place d'une gestion des RH moderne, efficiente et innovante va dans le sens de ce qui est attendu depuis un certain temps. De nombreux projets sont à réaliser qui, pour la plupart, auront des répercussions positives pour l'évolution de l'administration de notre ville. Il pense qu'il est important de soutenir les RRH dans cette direction et de soutenir le préavis déposé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse par 39 non, 29 oui et 11 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2019 et suivants, un montant de CHF 145'000.- (charges comprises) pour le financement d'un poste fixe (1 EPT) au Service des ressources et relations humaines. Ce montant sera porté au compte N° 3011 – *Traitements*
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire pour le budget 2019 un montant de CHF 82'000.- (charges comprises) pour le financement d'un poste d'auxiliaire (0.6 EPT) au Service des ressources et relations humaines.

12. *Rapport de commission sur le postulat de M. Pierre WAHLEN intitulé « Pour l'avenir de l'Elastique citrique.»*

Rapporteur : M. Claude FARINE

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN, en tant que postulant, se réjouit que la commission soit unanime pour renvoyer ce postulat à la Municipalité. Il fait remarquer que, si le Conseil accepte de le renvoyer à la Municipalité, cela signifie qu'il attend d'elle qu'elle revienne avec un préavis qui devra avoir les contours de celui déposé il y a quelques mois. Il rappelle également aux Conseillers que si, aujourd'hui, ils décident de le renvoyer à la Municipalité, c'est qu'ils se mettent dans la disposition, dans quelques mois, d'accepter le futur préavis, sinon cela n'a aucun sens. D'une certaine manière, ce soir, ils doivent décider s'ils désirent soutenir l'Elastique Citrique, ou pas.

M. Pierre GIRARD reconnaît que l'Elastique Citrique est bien connu pour la qualité de son travail et des spectacles qu'il donne, sa réputation n'est plus à faire. Il note aussi que cette structure accueille plus de 1000 élèves par année, dont un certain nombre de jeunes nyonnais. Pourtant il ne va pas soutenir le renvoi du postulat à la Municipalité. La raison est un simple souci d'équité. Cette année, toutes les sociétés ou associations, qu'elles soient liées à la culture ou au sport, ont vu leurs subventions diminuer. Il estime qu'il faut une égalité de traitement pour tout le monde, autrement on ouvre la porte à la solution de faire un bon lobbying et trouver quelques appuis pour revenir à la charge et obtenir une rallonge des subventions.

M. Sacha VUADENS revient sur l'égalité de traitement qu'il est d'accord de respecter. Toutefois, on doit traiter les choses semblables de la même manière. En l'occurrence, on a pu voir dans le préavis et le rapport, qu'il s'agit d'une année charnière pour cette école et il enjoint les Conseillers à soutenir le renvoi du postulat en Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 45 oui, 16 non et 18 abstentions :

- de renvoyer le postulat intitulé « Pour l'avenir de l'Elastique citrique » à la Municipalité pour étude et rapport.

13. *Rapport de commission sur le postulat de M. Léon DE PERROT pour une consultation des jeunes sur les objets de votation.*

Rapporteur : M. Pierre PATELLI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 68 oui, 4 non et 5 abstentions :

- de renvoyer le postulat de M. Léon DE PERROT pour une consultation des jeunes sur les objets de votation à la Municipalité pour étude et rapport.

14. Propositions individuelles.

M. Claude FARINE, comme l'a dit son collègue Robert Jenefsky, a interpellé le président de la Région de Nyon, M. Gérard Cretegnny, lors du dernier Conseil intercommunal du 21 février, pour savoir s'il était exact que la commune de Gland, dont il est également le syndic, avait décidé de prendre en mains le projet de patinoire régionale. C'est en effet ce que disait un article de la Côte du 4 février dernier. L'information est sortie lors du dernier Conseil communal de Gland. En réponse à une interpellation, le Municipal des finances et des sports M. Gilles Davoine a confirmé cette décision et même annoncé qu'un crédit d'étude allait être demandé au Conseil communal de Gland cette année encore. Il a aussi précisé que ses services travaillaient déjà sur ce projet. Dans cet article, on apprenait encore que « Nyon est également engagée. Le chef-lieu du district avait, un temps, envisagé cette patinoire sur son territoire. Mais faute de terrains disponibles pour l'héberger, il a dû renoncer. Il soutient désormais le projet glandois. » Or, il ne lui semble pas que M. le Syndic n'ait donné une quelconque information « sur cet engagement » à notre Conseil jusqu'ici.

Du point de vue du fonctionnement de la Région, cette situation le gêne, parce qu'il a l'impression que ce projet, comme ceux qui l'ont précédé depuis que le financement régional existe (le DISREN), passe à nouveau par les petits chemins de traverse traditionnels. Une commune se lance, d'autres communes suivront. Et la Région, elle, sera sollicitée comme 5^{ème} roue du char, tout à la fin. Or, construire un projet régional, à ses yeux (mais il n'est pas le seul à penser cela), ce n'est pas seulement se répartir des coûts selon une clé de répartition. C'est d'abord, et dès le début, travailler ensemble entre communes, construire ensemble. Ce sont des grands mots, mais c'est à son avis ainsi qu'on percevra que la région vit. Et c'est aussi largement communiquer, comme viennent de le souligner les participants au Forum sur la collaboration régionale. Or, avec la patinoire régionale, nous sommes en présence d'un projet emblématique, populaire auquel toute la population de la région va s'intéresser. Compte tenu de ce qui précède, il a deux demandes à soumettre à la Municipalité :

- 1) que notre Conseil soit officiellement informé sur le projet, les raisons de son implantation à Gland, l'enveloppe financière envisagée et qu'il puisse s'exprimer à ce sujet ; que cette information soit largement diffusée dans la population ;
- 2) que les communes qui porteront le projet y collaborent dès le début, que la Région de Nyon y soit d'emblée associée et que les citoyens, la population soient périodiquement informés de l'avancée de cet important projet. Il se réjouit d'entendre son point de vue à ce sujet, (le vice-président de la Région).

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'il s'agit d'un serpent de mer puisque le premier projet doit dater de la fin des années 50. Il y a eu plusieurs discussions au cours des dernières années, y compris avec la Municipalité de Gland. Ils se sont rendu compte que Gland avait des terrains légalisés, ce qui n'est pas le cas à Nyon. Quand la commune de Gland leur a fait savoir qu'ils avaient un terrain légalisé et qu'ils étaient motivés à étudier ce projet, ils leur ont apporté un soutien moral fort, pour l'instant pas davantage. Nyon leur a signifié la probabilité qu'ils soient dans le cercle porteur, notamment en raison du club de hockey ou d'autres activités, ce qui signifie une participation aux frais d'exploitation et qu'ils soient associés au projet. Toutefois, ils n'en sont pas encore là. Il y a eu quelques séances de travail avec notamment Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ, en charge des sports, et quelques membres du Hockey Club de Nyon. Le projet est initié par la commune de Gland et ils sont à disposition dès que le projet sera plus avancé. Concernant la région, il est très sensible à l'argumentation, mais il rappelle que le Conseil Régional est au service des communes, même si parfois il peut être initiateur ou pilote de certaines idées. Il ne va pas s'impliquer avant que les communes n'aient décidé de le faire, mais soutiendra les projets communaux. A l'origine, il faut une commune, ou un groupe de communes, et dès que le cercle porteur est désigné, ce sera d'abord une question posée au Conseil de la/les communes(s) puis après la Région dira si elle est solidaire ou pas. Pour le moment, on est au

stade de projet de la commune de Gland, ils ont simplement manifesté leur soutien moral, car il faut une patinoire dans le district et il s'agit d'un projet fédérateur, rassembleur et populaire. Qu'il soit à Gland ou à Nyon importe peu, l'essentiel est qu'il soit dans une zone urbanisée et non dans une zone où il faut beaucoup de transports.

M. Marco CARENZA souhaite revenir sur une publication Facebook qui date de la veille, apparue sur la page officielle de la ville. Il la cite : « Savez-vous à quoi servent vos impôts ? Sans les subventions de la ville, le coût moyen d'une place de crèche serait de CHF 2'640.- pour tous les parents. Le 17 mars, voter c'est décider, plus d'informations sur le site de la ville de Nyon ». Etant donné que nous avons de la jurisprudence récente du Tribunal fédéral sur la communication de la Municipalité pendant une campagne de votation communale, arrêt du 14 mai 2018 du Tribunal fédéral concernant la commune de Tolochenaz, il l'a regardée pour se faire une idée sur le post précité. Il lit l'extrait suivant en considérant trois points : l'autorité viole ainsi son devoir d'information objective, lorsqu'elle informe de manière erronée sur le but et la portée du projet. Les explications de vote satisfont à l'exigence d'objectivité lorsqu'elles sont équilibrées et répondent à des **motifs importants**, qu'elles fournissent une image complète du projet avec ses avantages et ses inconvénients et qu'elles mettent l'électeur en mesure d'acquiescer une opinion. Il demande à la Municipalité quel est le motif important qui a poussé la ville de Nyon à publier sur sa page FB le coût moyen mensuel d'une place de crèche sans subvention. Il se demande si la Municipalité souhaite supprimer les subventions en cas de non le 17 mars ou est-ce qu'elle souhaite simplement les diminuer. Il pense que la question est légitime car les choses doivent être claires. Soit la Municipalité présente un fait objectif, comme une mesure d'économie afin d'éviter des effets trop négatifs, soit elle s'abstient de faire des publications qui ne sont là que pour donner un chiffre « en passant » et pour faire peur à la population en vue de la votation du 17 mars.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT le remercie de faire un peu de publicité sur cette excellente page, mais concernant la campagne de votation, il rappelle ce qu'il a dit la dernière fois. La Municipalité informera, en l'occurrence il s'agit d'une information objective, à savoir le coût d'une journée de garderie, le vrai prix que beaucoup ignorent. Il s'agit également d'une réponse indirecte au message qui se trouve dans l'argumentaire des opposants qui disent que l'essentiel des charges sociales est payé par le canton. Or, c'est faux, il y a CHF 6.1 millions qui sont payés par la ville pour les crèches et l'accueil parascolaire. L'idée est simplement de rendre attentifs les citoyens sur le coût réel des prestations sociales. Il n'y a rien d'autre dans le message, ni ce qu'il faut voter, ni dénigrement d'une information. Il s'agit d'une information absolument objective. Chacun peut penser ce qu'il veut, la Municipalité essaie de faire une information pour souligner qu'il est faux de dire que ce n'est que le canton qui paie tout ce qui est social. En cas de refus, il faudra examiner les raisons puis définir ce qu'ils vont faire. Pour l'instant, aucun plan n'a été fait, il n'y a aucune menace.

Mme Béatrice ENGGIST relate la propagande offerte par Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ en faveur de l'augmentation d'impôts aux parents de futurs écoliers nyonnais lors d'une séance d'informations pour l'entrée à l'école de leurs enfants, argumentant que Nyon avait dépensé beaucoup d'argent pour les écoles et que cela coûtait très cher. Cette prise de position hors cadre a surpris plus d'une personne, pour ne pas dire plus. Elle demande si le Conseil pourrait avoir une explication de la part de la Municipale.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond, qu'effectivement, elle a parlé de l'augmentation des impôts aux parents de futurs élèves 1P, tout comme elle l'a fait à la soirée des présidents des sociétés locales où elle représentait M. le Syndic. Elle l'a fait avec l'accord de la Municipalité qui l'a même encouragée à le faire et ne pense pas avoir dépassé les limites.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que la gare de Nyon est un chantier de génie civil. Outre la suppression des rails et du quai du train, on profite de rénover ou agrandir les écoulements, on ajoute des canalisations, bref, c'est un chantier mené rationnellement. Simultanément, dans le préavis 93 pour la Gare on peut lire : « le matériau favorisé est le bois et compte tenu du caractère temporaire de l'aménagement, celui-ci pourra être récupéré pour un autre usage à terme ». Il a l'impression de rêver. Pour connaître la résistance du bois, il suffit de regarder le vieillissement après 9 mois du Square Perdtemps pour comprendre qu'il n'y aura pas une deuxième vie au bois utilisé à la gare, mais bien au contraire il faudra souvent rénover /

remplacer des planches. Car, n'en déplaise à certains, la gare n'est pas comparable à une manifestation d'une semaine, tel un Giron ou Paléo. A la gare, il faut du durable car il y transite, paraît-il, chaque jour 18'000 personnes. Si juste quelques milles passent sur le plancher, cela crée du bruit nocturne, de l'usure, et nécessite de l'entretien. Sans parler des chaussures à talons fins et les mégots entre les planches. Dès lors, il demande pourquoi la Municipalité ne pourrait pas utiliser, à la place de planches de bois, un revêtement en goudron silencieux, éventuellement coloré. Ceci, peut-être posé par une entreprise locale, non soumise aux marchés publics, comme Belandscape.

M. Sacha SOLDINI revient sur un article du 24Heures dans lequel M. Pierre PATELLI portait à la connaissance du public, son assignation à résidence pour une durée de 3 mois. M. le Conseiller communal explique avoir été condamné pour avoir lancé une pierre sur les forces de l'ordre lors d'une manifestation non-autorisée en 2014. M. Patelli étant délégué au Conseil intercommunal de Police Nyon Région, il demande au chef de groupe des Verts si, selon son appréciation, l'exercice de la fonction de délégué auprès de l'organe chargé d'approuver la gestion, les budgets et les règlements de Police Nyon Région est compatible avec une condamnation pour un tel motif.

M. Pierre WAHLEN lui répond que notre Conseil n'est pas un tribunal, que celui-ci a décidé d'une condamnation qui lui permet d'exercer son rôle politique, y compris dans cette assemblée et qu'ils n'ont pas à se substituer au tribunal. Il est en plein droit politique et peut continuer à siéger, y compris à la commission de police sans que cela ne fasse un problème. A moins que M. Soldini ne veuille se transformer en tribunal.

M. Sacha SOLDINI le remercie pour sa courte réponse. Le but de la question n'était pas d'apporter un jugement, il a fait très attention à ceci, mais il rappelle que ce sont les groupes qui délèguent des personnes au Conseil intercommunal de police et il lui demandait son appréciation sur ce dossier et attend une réponse.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

15. Préavis N° 146/2019

Radiation complète et partielle de plusieurs plans d'alignement.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Préavis N° 147/2019

Chemin du Couchant et chemin des Saules - Réaménagement – Levée des oppositions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Rapport - préavis N° 148/2019

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini intitulé « Un mini-golf urbain à Nyon pour favoriser la boucle des adresses. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. **Rapport – préavis N° 149/2019**
Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens intitulé « Pour une structure des Services industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. **Rapport – préavis N° 150/2019**
Réponse à la motion de Mmes les Conseillères communales Jessica Jaccoud et Aurélie Hegetschweiler intitulée « Pour une station en libre-service à proximité des P+R Petite Prairie et Gravette. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. **Rapport – préavis N° 151/2019**
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse intitulé « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. **Préavis N° 152/2019**
Remplacement et renforcement des réseaux de distribution d'eau et de gaz naturel dans le cadre de la réfection complète de la chaussée de la Route de l'Etraz sur la commune de Prangins - Demande de crédit de CHF 1'868'000.- (HT).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. **Motion de Mme Chloé BESSE intitulée « Pour une meilleure conciliation entre travail et vie de famille. »**

Mme Chloé BESSE demande le renvoi à une commission.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

23. **Motion de M. Sacha VUADENS intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue. »**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil renvoie la motion à la Municipalité à une large majorité, 1 non et 1 abstention.

24. Réponse à l'interpellation de M. Pierre PATELLI intitulée « La défense du climat n'est pas une promesse de campagne. »

La discussion est ouverte.

Mme Elise BUCKLE pense que le réchauffement climatique n'a échappé à personne puisque des records de chaleur ont été atteints en février. Avec le réchauffement climatique tout devient imprévisible, on peut avoir une tempête de neige en mai ou des inondations en juin. Aujourd'hui, elle désire revenir sur la mobilisation des jeunes sans précédent qui a eu lieu en Suisse. Les jeunes ont souhaité envoyer un signal très fort à tous les dirigeants des partis politiques, en Suisse et dans de nombreux pays du monde. Un nouveau rendez-vous a été donné le 15 mars prochain pour interpellier les Conseillers fédéraux par rapport à la nouvelle loi sur le CO₂. Elle remercie chaleureusement la Municipalité pour sa réponse qui est parue plutôt rassurante. Toutefois, la taxe sur le développement durable pourrait facilement passer à 0.3 cts/kW/h. Elle souhaite que cela soit créé d'ici 2020. C'est une mesure qui est équitable car ce sont souvent les ménages les plus aisés qui consomment plus d'énergie, du fait que leurs logements ont des surfaces plus grandes ainsi que des véhicules plus grands. Cela comprend le principe du pollueur payeur inscrit dans la constitution. Elle reviendra avec un projet fédérateur qui concerne tout le monde au-delà des clivages politiques car l'urgence climatique doit être traitée comme une véritable urgence et doit s'inscrire dans l'action de tous. Le projet de nouvelle donne pour le climat présenté par l'économiste Larrourou et le climatologue Jean Jouzel, plan d'investissement de plusieurs milliards d'euros au niveau européen pour relancer l'économie et préparer la transition économique. Elle pense qu'il s'agit d'un projet fédérateur et tout le monde doit s'y mettre. La réponse municipale lui convient, mais elle reviendra ultérieurement avec d'autres mesures.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25. Réponse à l'interpellation de M. Yvan RYTZ intitulée « Marchés publics : la commune de Nyon utilise-t-elle toutes ses marges de manœuvre ? »

Point retiré de l'ordre du jour et reporté au 1^{er} avril 2019.

25bis Interpellation de M. Jacky COLOMB intitulée « Le Martinet s'est-il définitivement endormi ? » (en annexe)

La Municipalité répondra ultérieurement.

25ter Interpellation de M. Jacques HANART au sujet des SIN. (en annexe)

La Municipalité répondra ultérieurement.

26. Divers en rapport avec la séance.

M. Robert JENEFSKY signale aux commissaires du rapport-préavis N° 149 que la séance a été déplacée le 4 avril 2019 à la salle Manoir 2.

M. Jacques HANHART pensait que Mme la Présidente allait ouvrir la discussion sur la réponse à l'interpellation de M. Pierre PATELLI sur la défense du climat. Mme Buckle a parlé d'une taxe sur le développement durable et il trouve cela joli sur le papier, mais, comme il l'a déjà évoqué dans cette assemblée, si on met des panneaux photovoltaïques, on ne la paie plus. En définitive, cela retombe sur des personnes qui n'ont pas le choix. Ce modèle de taxes est pervers et il ne faut pas trop insister. Dans la construction, d'énormes progrès sont faits en ce qui concerne l'isolation des bâtiments et il pense que cela reste le point important. Quand il constate que certains bâtiments ont encore de simples vitrages, il pense que cela ne devrait plus exister. Quant aux pays voisins, cela concerne la majorité des bâtiments et il estime que, sur le sujet, l'Europe a énormément à faire.

M. Christian UDASSE a été interpellé par la réponse de M. le Syndic à M. Claude FARINE. Il pense que c'est une bonne idée de discuter entre communes, comme pour la patinoire. Dernièrement, il a voté contre le crédit d'études du centre sportif de Colovray et il se demande si Gland ne pourrait pas faire également le centre sportif.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h33.

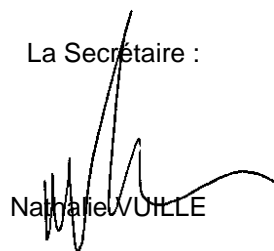
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Véronique BÜRKI

La Secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexes : Interpellation de M. Jacky COLOMB
 Interpellation de M. Jacques HANHART

Le quartier du Martinet s'est-il définitivement endormi ?

Début 2016, la Municipalité déposait un préavis afin d'engager un chef de projet et dans le même temps demandait de l'argent pour une étude sur Martinet. Juste avant ses conclusions le rapport de minorité disait : « C'est donc bien par un plan de quartier réfléchi et ciblé que l'on doit passer. Un PQ qui correspond à l'orientation que notre conseil souhaite donner à ce quartier du Martinet ».

Dans ses conclusions la commission stipulait : « Les signataires du rapport demandent qu'un nouveau plan de quartier soit établi et validé par le conseil... »

Aujourd'hui 3 ans ont passé et sauf erreur, notre conseil n'a pas eu de nouvelle de ce projet de plan de quartier. Par contre, une mise à l'enquête est passée dans la presse pendant l'hiver 2017-2018.

Pour mémoire, la Municipalité de l'époque rappelait que chaque année, selon un calcul de rentabilité établi par la direction du service de l'Urbanisme, la ville perdait 1,9 à 2 millions, millions qui correspondaient au futur DDP.

Entre la demande du Conseil évoquée dans le rapport et le manque de revenu pour la ville, je me permets de poser les questions suivantes :

Est-ce que la Municipalité travaille sur un nouveau plan de quartier au Martinet, comme le souhaitait le conseil ?

Quelle était la teneur du PQ mis à l'enquête l'hiver dernier ?

Quand la Municipalité pense-t-elle revenir avec des informations ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses que je souhaite recevoir par écrit.

Jacques HANHART
Chantemerle 26
1260 NYON

Tél. 022/994.49.50

Mail prive@hanhart-electricite.ch

Nyon, le 04.03.2019

INTERPELLATION

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

A l'heure où la Municipalité revient sur la modification du statut des Services Industriels, il est important de faire un petit tour de la question.

Aujourd'hui la commune de Bussigny désire se séparer de ses S.I. on ne peut que constater que les questions posées par le postulat de feu Christian Pühr n'ont jamais fait l'objet de réponses précises ni même été discutées dans notre conseil.

Le postulant souhaitait connaître la valeur de vente des SIN et faisait des propositions d'utilisation du montant de cette vente.

Or, dans sa réponse de juin 2018, le préavis nous donnait un montant estimatif de vente à l'amiable entre la ville et la nouvelle entité qui appartiendrait à 100% à la ville.

Personne ne connaît le montant des bénéfices réalisables si l'énergie était vendue aux mêmes conditions que dans les réseaux voisins (nous avons le courant électrique le moins cher du canton) ni les économies réalisables si la commune achetait son courant électrique aux SIN mais au prix du marché.

Par conséquent je pose les questions suivantes :

Quel est le prix de vente du réseau ?

Quelle pourrait être l'utilisation de cet argent ?

Quel bénéfice pourrait être réalisé en vendant l'énergie au prix des distributeurs voisins ?

Quelles économies la commune pourrait faire si elle achetait son courant électrique aux SIN mais au prix du marché ?

Jacques HANHART